

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE
Année 2026/2027

A ne remplir que pour une première inscription dans une école à Buchelay

Quels enfants peuvent être inscrits ?

La première inscription de votre enfant dans l'école maternelle publique de votre périmètre d'habitation se fait en mairie l'année de ses 3 ans, (né en 2023) Son **inscription** est obligatoire.

OU pour chaque nouvel arrivant dans la commune en âge pré-élémentaire ou élémentaire pour la rentrée de septembre 2026.

Quand et Comment retourner le dossier d'inscription

Du 02 mars au 30 avril 2026 inclus.

- par **courrier** électronique avec les pièces justificatives à enfance@buchelay.fr
- par courrier à l'adresse postale :

MAIRIE DE BUCHELAY
Inscriptions scolaires
1, rue Gabriel Péri
78200 BUCHELAY

- par dépôt du dossier à l'accueil de la mairie au 1 rue Gabriel Péri, **heures d'ouverture au public ou encore le glisser dans la boîte aux lettres de la Mairie.**

Pièces à joindre dans le dossier d'inscription :

- La fiche de renseignements **ci-jointe remplie**, signée et avec les copies des pièces justificatives à nous retourner,
- Une photocopie du livret de famille (**pages père, mère et de tous les enfants du foyer**) ou un extrait de l'acte de naissance de tous les enfants du foyer.
- Les photocopies des pages de vaccination à jour du carnet de santé de l'enfant selon calendrier vaccinal en vigueur.
- Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, ou acte notarial ou bail.
- En cas d'hébergement, attestation et justificatif de domicile récent de l'hébergeant.
- Certificat de radiation de l'école précédente (antérieurement fréquentée, le cas échéant).
- Couple séparé, une photocopie du jugement de divorce ou de séparation fixant les modalités de garde de l'enfant et d'exercice de l'autorité parentale.

Quelle suite sera donnée à votre demande ?

Un certificat d'inscription scolaire précisant l'école de votre enfant vous sera envoyé par courrier pendant la période des inscriptions.

Comment demander une école autre que celle de son périmètre d'habitation ?

Les demandes de dérogations scolaires peuvent être téléchargées depuis l'Espace Citoyen rubrique « Activités » → « Scolaire » → « Fiche de dérogation » à partir du 2 mars 2026.

Les demandes sont à effectuer avant le 30 avril 2026 inclus. Au-delà de cette date, les demandes de dérogations ne seront plus étudiées.

La commission d'examen des demandes de dérogations scolaires se réunira fin mai pour analyser l'ensemble des demandes et y répondre avant fin juin.

Pour toute information complémentaire :

Mairie de Buchelay
1 rue Gabriel Péri
78200 BUCHELAY
Tél. : 01 30 98 10 78

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A COMPLÉTER ET A JOINDRE AVEC VOS DOCUMENTS**A ne remplir que pour une première inscription dans une école à Buchelay**Demande d'inscription scolaire pour 2026 / 2027**L'ENFANT**

Nom de l'enfant		Prénom
Date de naissance		

LES PARENTS OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL

	Responsable 1			Responsable 2		
Nom						
Prénom						
Date de naissance						
Adresse du domicile						
Tél Domicile						
Tél Portable						
Situation familiale	Célibataire,	Marié(e),	Vie maritale,	Célibataire,	Marié(e),	Vie maritale,
(Si Séparé ou Divorcé joindre copie de l'ordonnance du juge)	Divorcé(e)	Séparé(e),	Veuf, Veuve	Divorcé(e)	Séparé(e),	Veuf, Veuve
Profession						
Société et adresse prof.						
Tél Professionnel						
Adresse E-Mail (obligatoire)						

AUTRES ENFANTS DU FOYER

Nom	Prénom	Date de naissance

PERSONNES A CONTACTER ET AUTORISÉES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom, prénom	Domicile	Portable	Lien avec l'enfant (Grands parents, voisins)

L'enfant est-il allergique? OUI ☐ NON ☐ (Si OUI faire établir par votre médecin traitant un certificat détaillé et contactez impérativement le Centre Médico Scolaire de Mantes La Ville au 01 30 98 88 68 ou cms.manteslaville@ac-versailles.fr pour l'établissement d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

Régimes alimentaires : (cocher votre choix unique)

- ☐ Aucun régime particulier
☐ Sans Porc
☐ Sans Viande
☐ Sans Poisson
☐ Végétarien (sans protéines animales sauf œufs)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service famille secteur vie scolaire de la ville du Buchelay, dans un fichier informatisé pour la gestion des inscriptions scolaires. Elles sont conservées 1 an et sont destinées à la Direction Famille . Conformément à la loi " informatique et libertés" et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de vos données en contactant notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : contact@buchelay.fr

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Fait à Buchelay, le

certifie l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Signature des parents ou du représentant légal